

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander la réaffectation d'une partie du crédit de 40'000 frs inscrit au B.P. 1982 au chapitre 940 art. 657 à la rubrique divers pour:

CHAPITRE 940 ART. 657

- Comité de la route des Fleurs	25 000,00 frs
- Association "Sourire"	500,00 frs
- Association Grandes Villes de France	8324,24 F

CHAPITRE 955 ART. 657

- Association Réunionnaise d'entraide aux libérés (A.R. E.L.)	500,00 frs
---	------------

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Nous sommes affiliés à l'Association des Grandes Villes de France, car c'est une association très active. Vous savez que tous les rééquilibrages se font toujours aux dépens des grandes villes ; ces dernières se sont donc associées pour défendre leurs intérêts. Le Président actuel de cette association est M. QUILLIOT, ministre de l'Urbanisme et du Logement ; celle-ci a à son actif en particulier l'instauration de ce que l'on appelle la "Dotation Ville-Centre" pour ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement ; le versement-transport aux villes de 100 000 habitants et plus est aussi un succès dû à cette association qui s'occupe également des problèmes posés par la criminalité, les jeunes, etc. et des moyens d'y remédier. Cette association est très efficace. Elle a été longtemps dans l'opposition et est maintenant dans la majorité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

Recu à la Préfecture  
de la Réunion le  
2 Juin 1982